

# LE PRÊT CROISSANCE À 0%

## Pour financer la croissance d'une entreprise



### OBJECTIFS

Soutenir la croissance de l'en, à travers l'octroi d'un **prêt d'honneur à 0%**, de manière à lui permettre de réaliser un effet levier bancaire plus important.



### BÉNÉFICIAIRES



- Personnes ayant un projet de développement d'une TPE/PME en Mayenne (*conquête de nouveaux marchés, acquisition de nouveaux équipements, lancement de nouveaux produits/services, diversification, embauche de personnel, développement commercial, augmentation du BFR due à la croissance, amélioration des conditions de travail*)
- N'importe quel secteur d'activité (*excepté les activités de production agricole, les activités de marchands de biens, de location d'établissements industriels ou commerciaux équipé ainsi que certaines activités immobilières : NAF K 701 à 702 et les professions libérales réglementées*)



### CARACTÉRISTIQUES

- Prêt personnel **sans intérêt**
- Complémentaire à un financement bancaire et/ou crédit-bail bancaire et/ou micro-crédit au moins égal au montant de prêt d'honneur demandé
- Montant de **5 000€ à 15 000€** en fonction du projet
- Remboursement sur une durée de **2 à 5 ans**, par mensualité
- Assurance décès invalidité et garantie BPI
- Accompagnement gratuit par un bénévole (ancien chef d'entreprise ou cadre d'entreprise) pendant une durée de **1 à 3 ans** dans le cadre d'un parrainage



### CONDITIONS D'OBTENTION

- L'entreprise doit avoir entre 2 et 8 ans d'existence
- Posséder la majorité du capital de l'entreprise et être gérant
- Le prêt à taux 0% doit être couplé à un concours financier (prêt bancaire, crédit-bail, Business Angel, etc). Le montant des financements complémentaires doit être au moins égal au montant du prêt à 0% TPE Croissance
- Les fonds prêtés doivent être apportés en capital ou en compte courant
- Le projet de développement doit s'accompagner de la création d'au moins un emploi durant l'année suivant la réalisation du projet (CDI, CDD d'au moins 6 mois, apprenti)
- Il faut effectuer une demande de **prêt d'honneur** et présenter son projet devant le comité d'agrément
- Ce prêt peut se cumuler avec un prêt création/reprise en cours de remboursement
- Le déblocage du **prêt d'honneur** se fait sur présentation des justificatifs attestant de la réalisation du plan de financement validé par le **comité d'agrément**



## VOS CONTACTS SUR LE TERRITOIRE



## VOS CONTACTS AU SEIN DU RÉSEAU INITIATIVE MAYENNE

**Stéphanie DALIBARD**

**Directrice**

06 47 46 87 81 - [s.dalibard@initiative-mayenne.fr](mailto:s.dalibard@initiative-mayenne.fr)

**Stéphanie CADAPEAUD**

**Assistante de gestion**

02 43 49 50 37 - 07 67 49 54 44  
[s.cadapeaud@initiative-mayenne.fr](mailto:s.cadapeaud@initiative-mayenne.fr)

**Laurène LE BIAVANT**

**Chargée de mission**

06 81 78 94 18 - [l.lebiavant@initiative-mayenne.fr](mailto:l.lebiavant@initiative-mayenne.fr)

**Camille LEGRAND**

**Chargée de communication**

06 75 16 69 13 - [c.legrand@initiative-mayenne.fr](mailto:c.legrand@initiative-mayenne.fr)

